

30.06.2023

# Initiatives citoyennes et référendums au niveau communal en Allemagne 1956-2022 – Faits et chiffres importants

## 1. Nombre

- De 1956 à 2022, il y a eu au total 8.958 procédures au niveau communal. Il en a résulté 4.503 votes.
- Au cours des cinq dernières années, 300 nouvelles procédures ont été initiées en moyenne chaque année. En 2022, il y en a eu 245, soit un peu moins que les années précédentes. Cela est probablement dû à la pandémie de Corona, qui a notamment rendu la collecte de signatures plus difficile.
- Les 8.958 procédures se répartissent en deux types de procédures: 7.448 initiatives citoyennes (*RIC = Référendum d'Initiative Citoyenne*) ont été initiées “par le bas” par les citoyennes et citoyens, 1.510 référendums du Conseil Communal ont été initiés “par le haut” par le conseil municipal concerné.
- Environ 40% de toutes les procédures ont eu lieu dans le Land de Bavière.

## 2. Sujets

- La plupart des procédures concernaient des projets économiques (20,1 %), des institutions publiques sociales et éducatives (19,6 %) et des projets de transport (16,0 %). Le type de sujet et sa fréquence varient d'un Land à l'autre. Une raison importante est que dans plusieurs Länder, la planification communale de l'urbanisme, qui concerne de nombreux thèmes, n'est pas permise ou seulement permise de manière limitée.

## 3. Résultats et chances de succès

- 39,2 % de toutes les procédures achevées ont eu du succès dans le sens des initiatrices et initiateurs. Un vote n'est pas forcément nécessaire pour obtenir un succès: 1.039 des 7.448 initiatives citoyennes (14,0 %) ont incité le conseil municipal à reprendre les revendications de la demande.
- Si l'on ne considère que les votations, 52,0 % d'entre elles ont été menées à bien dans le sens de l'objet de la votation. Les référendums des conseils ont eu un taux de réussite plus élevé (56,3 %) que les décisions prises à l'initiative des citoyens (50,1 %).
- Si l'on compare les États fédéraux, c'est celui de Berlin qui présente le pourcentage le plus bas d'initiatives citoyennes non valides, avec 10,6 %. Dans le Brandebourg, le Mecklembourg-Poméranie occidentale, la Rhénanie-Palatinat, la Basse-Saxe, la Sarre, la Saxe, la Saxe-Anhalt et la Thuringe, ce pourcentage est supérieur à 35 %. Ces différences s'expliquent par les différentes réglementations juridiques des États fédéraux, telles que l'exclusion des thèmes.

## 4. Votes

- La participation moyenne aux votations citoyennes a été de 50,9 %. La participation dans les petites communes est nettement supérieure à celle des grandes villes.
- Dans toute l'Allemagne, un référendum sur huit (12,0 %) n'a pas atteint le quorum d'approbation. Le projet des initiateurs a certes obtenu la majorité des voix, mais la proposition a échoué parce que le quorum d'approbation n'a pas été atteint. Un tel quorum d'approbation s'applique dans la plupart des Länder.

## 5. Initiatives citoyennes communales et la protection du climat

- Au cours de la période de 2013 à 2022, 387 procédures ont été initiées sur des questions liées au changement climatique. Cela représente 13 % de l'ensemble des procédures.
- 244 des 387 procédures liées à la protection du climat (63,0 %) avaient un objectif *positif* pour la protection du climat, 140 un objectif de *freinage* (36,2 %) et trois référendums du Conseil Municipal n'avaient pas d'objectif.
- Le nombre de procédures avec un objectif *positif* a augmenté au fil des ans. Entre 2013 et 2015, il y a eu en moyenne onze procédures de ce type par an, et entre 2020 et 2022, en moyenne 48 procédures ont été initiées par an.
- Parmi les procédures ayant un objectif *positif*, 47,1 % ont été couronnées de succès, elles ont donc eu un effet accélérateur sur la protection du climat. Parmi les procédures ayant un objectif de *freinage*, 46,3 % ont été couronnées de succès, elles ont donc eu un effet de freinage sur la protection du climat.
- En ce qui concerne le succès des procédures, il y a eu un grand changement au fil des ans: entre 2013 et 2017, 42,9 % des procédures à objectif *positif* ont été couronnées de succès, tandis que les procédures à objectif de *freinage* ont été couronnées de succès dans 51,8 % des cas. Entre 2018 et 2022, 49 % des procédures à orientation *positive* ont été couronnées de succès et seulement 35,3 % des procédures à orientation freinant.
- Cette évolution a été encore plus marquée pour les procédures concernant le thème très discuté de l'énergie éolienne, en particulier lorsqu'il y a eu des votes. De 2013 à 2017, 70 % des décisions prises par les citoyens sur ce thème ont été défavorables à l'énergie éolienne, alors que de 2018 à 2022, 74 % des décisions ont été favorables à l'énergie éolienne.

Source/Originale: Mehr Demokratie e. V., Bürgerbegehrensbericht 2023, Langue allemande:

[https://www.mehr-demokratie.de/fileadmin/pdf/2023/Berichte/230531\\_MD\\_Buergerbegehrensbericht\\_2023\\_web.pdf](https://www.mehr-demokratie.de/fileadmin/pdf/2023/Berichte/230531_MD_Buergerbegehrensbericht_2023_web.pdf)

Traduction: Frank Rehmet & Ingrid Woods, Mehr Demokratie e. V., à l'aide de DeepL.